

# LE REGISTRE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

## CONSEILS D'UTILISATION :

Le registre d'hygiène et de sécurité doit être disposé en un ou plusieurs lieux identifiés de tous. La personne chargée de tenir ce registre (l'ACMO) veillera à ce qu'il soit disponible à tout moment pour toute personne souhaitant y noter des observations. L'ACMO aura un rôle d'écoute et éventuellement d'aide à l'établissement des fiches. Périodiquement, il informera le chef d'établissement ou de service qui décidera de traiter les observations recueillies en fonction de leur caractère d'urgence.

## QUE PEUT-ON CONSIGNER SUR LE REGISTRE ?

(non exhaustif)

### Les problèmes liés à :

**L'environnement extérieur :** Présence d'entreprises polluantes, de bruits (routes, aéroports), de dangers liés à l'accès au lieu de travail (passages piétons, signalisations, marquage et fléchage, éclairage, parking).

**L'aspect immobilier :** Difficultés liées à l'accès au service ou au poste de travail, circulations intérieures, parkings, escaliers, état dégradé. Problèmes liés au déplacement de personnes à mobilité réduite, signalisation des dangers. Etat général du bâtiment : sols, toitures, fermetures, etc....

**La propreté et l'hygiène :** Nettoyage général. Etat des sanitaires, du réfectoire (équipement, aération, renouvellement des produits). Etat de propreté des locaux et des bureaux.

**La sécurité (électricité, gaz...)** Disjonctions fréquentes. Risques d'électrocution. Vétusté des installations, état des prises de courant et des interrupteurs (arrachés ou détériorés), fils jonchant le sol ou dénudés. Utilisation de prolongateurs ou de blocs multiprises, absence de prise de terre. Electricité statique. Vêtements pour travaux extérieurs. Vêtements et chaussures de protection.

**Les risques d'accidents corporels ou maladies :** Produits ou matériels dangereux : risques d'explosions, brûlures, intoxications, inhalations, problèmes cutanés. Chutes ou glissades. Risques de maladies contagieuses ou professionnelles.

### Les ambiances de travail :

**L'éclairage :** Naturel : excès ou insuffisance (éblouissement, absence de stores)  
Artificiel général : emplacement et état des luminaires (scintillement, entretien). Equipement en lampes de bureau.

**Le bruit :** Convergence de facteurs bruyants : nombre d'agents, réception du public, téléphones. Matériels bruyants.

**L'environnement :** Ambiances thermiques et aérations.  
Températures été et hiver, possibilité de réglage des installations, store. Humidité, sécheresse. Renouvellement de l'air. Atmosphère empoussiérée, courant d'air.

**L'espace de travail :** Cadre de vie (sols et murs). Encombrement des locaux de travail. Absence de fonctionnalité, obligation de déplacements.

**Les charges physiques et les postures :** Port de charges : lourdes et/ou fréquentes. Postures et gestes induisant une gêne ou des douleurs : postures dangereuses.

**Le travail sur écran :** Environnement du poste (situation, espaces).Gêne visuelle (reflets, éblouissements, fatigue visuelle). Equipement ergonomique (tables, lampes, sièges, repose-pieds, capots d'imprimante).

**La formation :** Générale et relative à l'hygiène et à la sécurité. Liée au poste de travail et préalable à la prise de fonction. Concernant la circulation, les dispositions à prendre en cas d'accident, l'utilisation de produits ou de matériels dangereux. Relative aux gestes de premiers secours.

**Divers :** Tabagisme, alcoolisme, drogue, dopage et autres ...